COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 4 juillet 2016

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 30 juin 2016 le CONSEIL COMMUNAL (38 membres présents) a adopté :

- à la majorité (Abstention : 1) ***: le préavis municipal 05/2016 du 4 avril 2016 – Comptes communaux 2015***

➢ acceptant les comptes communaux de l'exercice 2015 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

- à l'unanimité : ***le Rapport de gestion pour l'année 2015***

➢ acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2015, telle qu'elle a été présentée.

Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, ces objets **ne sont pas soumis à référendum.**
Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal ou celui de la Bourse communale, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet
www.belmont.ch
rubrique « Vie politique » → « Conseil communal » →
« Séances du Conseil communal 2016» → « Onglet juin»

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire
(LS)
G. Muheim I. Fogoz